

Présents : GRAZIOTTI Monique – LUCK Guillaume – ZEIGER Véronique - MURGUE David - BESTMANN Patrick - DIEUDE Benjamin (arrivé 20h00) - LEVEUGLE Isabelle - BILLON-BRUYAT Raphaël (arrivée 20h40) - EWERT Birgit - ROUAULT Steven - CHASSAGNE Huguette

Absents excusés : DEFUIDE Dorianne

Absents : BADANO Vanessa - BERGES Sébastien

1. Conseil Municipal :

Désignation de la secrétaire de séance : Véronique ZEIGER

Procès-verbal N° 7:

Mme la Maire souhaite ajouter un complément au sujet de l'arrêt pour les transports scolaires à Asserans. En effet, il serait peut-être judicieux d'interpeller les Transports de l'Ain pour une mutualisation du transport avec des élèves pris en charge pour l'ULIS à l'école primaire de Péron.

2. Intervention de Monsieur Patrice DUNAND, Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex, et de Madame Muriel BENIER, Vice-Présidente : Présentation aux membres du conseil communal du budget de la CAPG pour 2021 et échanges entre tous les participants des problématiques rencontrées sur le territoire de l'agglomération (santé, mobilités, petite enfance, etc.)

3. Communauté d'agglomération du Pays de Gex : Les comptes rendus des réunions sont disponibles sur le site de la CAPG et au secrétariat de la Mairie.

4. Urbanisme : ont été reçues les demandes d'urbanisme : DP DENIS Gabriel, DP BAIKIE Muriel (refusé), DP BERGERON Laurent, DP CALLAMAND Thierry, DP HIRSESCU Ovidiu, DP REGNIER Philippe, DP DA COSTA OLIVEIRA Hugo, DP LUCK Guillaume, DP MURGUE David, DP VALTON Francis, DP GIRARD Hubert

5. Délibérations :

- **Ain Habitat : Confirmation de la garantie à hauteur (50% du prêt bancaire pour les logements sociaux) Résidence « Val Soudrine »** : Mme la Maire rappelle la délibération n° DEL011119-64 du 5 novembre 2019, dans laquelle le Conseil Municipal donne son accord de principe de garantie financière à AIN HABITAT pour l'opération de construction de 12 logements sur la commune de Farges. La société AIN HABITAT sollicite aujourd'hui la garantie définitive à hauteur de 50 % du prêt PSLA à souscrire auprès de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes, destiné à financer les 3 logements locatifs.
Accepté à l'unanimité
- **Convention de groupement de commandes Sud Gessien pour la passation de marchés de travaux, de services et de fournitures** : Mme la Maire rappelle que la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la passation de marchés de travaux, de services et de fournitures des communes du Sud Gessien du 7 mai 2015 est arrivée à échéance en mars 2020. Les membres du conseil municipal sont informés que les communes du Sud Gessien souhaitent renouveler cette initiative, afin de conjuguer leurs efforts en vue de procéder à la passation de marchés de travaux, de services et de fournitures. Les besoins en matière de travaux, de services et de fournitures permettent d'obtenir un effet de volume avec des conditions plus avantageuses. Egalement, dans un souci de rationalisation et d'optimisation des coûts pour ce type de commande publique. La constitution d'un groupement de commandes se ferait avec les communes suivantes : Challex – Chevry – Crozet - Collonges – Farges – Léaz – Péron – Pougny - St Jean de Gonville – Sergy.
Accepté à l'unanimité
- **Choix du maître d'œuvre pour l'étude de sécurité des rues Pierre Malfant, Quart d'Avo et Charles Jacquinod** : Il est rappelé le projet de sécurisation du carrefour rues Pierre Malfant, Quart d'Avo et Charles Jacquinod, et qu'il a été demandé à l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour lancer une étude de faisabilité. L'étude ayant été rendue, il convient de choisir un Maître d'œuvre pour l'étude du projet et sa mise en place. Après rendez-vous avec 2 cabinets d'architecture et étude de leurs dossiers, il est proposé d'adjuger les travaux au bureau AINTEGRA, vu son expérience sur le secteur.
Accepté à l'unanimité

➤ **Approbation du compte de gestion 2020 :**

	Fonctionnement	Investissement
Total dépenses 2020	802 992.74 €	1 248 907.10 €
Total recettes 2020	1 034 430.50 €	1 610 468.16 €
Excédent de l'exercice 2020	231 437.77 €	361 561.06 €
Excédent de gestion au 31-12-2019	20 617.64€	129 663.45 €
Excédent de gestion au 31-12-2020	252 055.41 €	491 224.51 €

Accepté à l'unanimité

- **Approbation du compte administratif 2020 :** Le compte administratif de la commune est présenté pour les mêmes montants. **Accepté à 10 voix pour, Mme la Maire s'étant retirée pour ce vote**
- **Convention Affectation du résultat 2020 :** Il est proposé de reprendre l'excédent de la section de fonctionnement comme suit : 152 055,41 € au R002 en excédent de fonctionnement, et 100 000,00 € au 1068 pour affectation à la section de fonctionnement. L'excédent de 491 224,51 € est affecté en R001 de la section d'investissement.
Accepté à l'unanimité
- **Vote du budget primitif 2021 :** Le budget primitif, dont chaque section est équilibrée en dépenses et recettes, est présenté aux montants de : section fonctionnement : 1 139 400,00 €, et section d'investissement : 1 214 433,51 €.
Accepté à l'unanimité
- **Vote des taux d'imposition 2021 :** Compte-tenu de la loi des finances 2020, le taux de la taxe d'habitation est actuellement figé à 10,89 %, en vue de sa suppression progressive. La taxe foncière non bâti reste inchangée à 53,55%. Concernant la taxe foncière, elle se compose du taux communal à 6,73 % (sans augmentation) et de 13,97 %, représentant la partie départementale qui sera transférée aux communes. Le taux consolidé est de 20,70 %.
En 2020, la suppression progressive de la TH a représenté 11,3 % de foyer, sur la commune, n'ayant plus à la payer.
Accepté à l'unanimité
- **Modification du RIFSEEP :** Mme la Maire rappelle la délibération n°DELO60218-18 concernant le nouveau régime indemnitaire des agents communaux (RIFSEEP). Il est proposé de modifier cette délibération en proposant une fourchette et non plus un montant fixe d'IFSE (Indemnité de Fonction, de Sujétions et d'Expertise) pour chaque groupe d'emploi, et d'augmenter le Complément Indemnitaire Annuel (CIA). **Accepté à l'unanimité**
- **Emplacements BSE, modification de la délibération n°121120-85 :** Il est rappelé la délibération n° 121120-85 concernant l'acte administratif pour l'achat d'une partie de la parcelle n° A 215. Il convient de la modifier car la parcelle B 215 appartenant à M. TURSUN a été redivisée en B 1487 aux fins d'un échange.
Accepté à l'unanimité
- **Voie Verte : Convention SNCF et attribution des marchés :** La convention d'occupation avec la SNCF nécessite un constat d'huissier, or à ce jour il n'a pas encore été établi. La signature de la convention est donc reportée à la prochaine séance du Conseil Municipal. Cette délibération a été retirée de ce conseil.
- **Subvention de la Région pour les travaux d'aménagements routiers :** Il est rappelé la délibération n° DELO61020-79 relative au plan de financement du projet de travaux d'aménagements routiers. Il convient de compléter ce plan de financement en y incluant le montant demandé à la Région Auvergne-Rhône-Alpes.
Accepté à l'unanimité

6. DIVERS :

- **Remerciements de la commune de Saint Martin de Vésubie :** Suite à la subvention accordée par le Conseil Municipal du 12 novembre 2020 à la commune de Saint Martin de Vésubie, un courrier de remerciements chaleureux a été envoyé à la mairie.

- Compte-rendu du Conseil d'école du 8 mars 2021 : 5 classes sont prévues pour la rentrée de septembre 2021, avec un effectif de 106 élèves. La répartition des classes est encore à l'étude.
- Confirmation du rythme scolaire : Par dérogation, le temps d'enseignement de l'école Roger Vailland est actuellement organisé sur un rythme à 4 jours. Cette dérogation étant limitée dans le temps, il convient de solliciter sa prorogation en vue de la prochaine rentrée scolaire. Afin de maintenir ce rythme, une proposition conjointe de la commune et du conseil d'école devra être envoyée à Mme l'Inspectrice d'Académie de l'Education Nationale de l'Ain. Le Conseil municipal opte pour la continuation d'un rythme à 4 jours.
Accepté à l'unanimité
- Affaire Baylac/Juliet/Commune : Compte tenu de la procédure au Tribunal Administratif, Mme la Maire prend acte des courriers/courriels reçus mais informe l'assemblée que, tant que la procédure est en cours, elle ne développera pas en séance ce dossier. Les échanges écrits seront transmis pour information aux membres du conseil.
- Flaque d'eau Chemin du Maire : l'Agence Départementale de Péron a acté que le tas de terre de leur parcelle contribue à chaque orage à une flaque d'eau importante qui nuit à la circulation. Un profilage de la route sera fait, à leur charge.

Séance levée à 23h20

La secrétaire de séance :

Véronique ZETTER

